

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 juillet 2019 à 19 h  
Parc Dollard-Morin situé à l'angle du boulevard Maurice-Duplessis  
et de la rue la Valinière**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

---

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 10.

---

**MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE**

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil, aux représentants des directions, ainsi qu'au lieutenant du poste de quartier 45.

Madame la mairesse tient à féliciter les équipes qui travaillent sans relâche pour redonner une beauté à l'arrondissement, particulièrement après l'hiver très difficile. Elle indique que l'objectif du vidéo qui a été présenté est de faire connaître ceux et celles qui travaillent dans l'ombre avec tout leur cœur pour offrir le meilleur milieu de vie qui soit à tous les citoyens.

Par ailleurs, la mairesse tient à souligner le précieux travail des bénévoles de divers organismes dans l'organisation et le succès des fêtes nationales du Québec et du Canada les 24 juin à Pointe-aux-Trembles et le 1<sup>er</sup> juillet à Rivière-des-Prairies. Elle tient à leur réitérer ses félicitations.

En outre, elle souligne que la navette fluviale qui a débuté depuis la mi-juin a connu un vif succès lors de son premier week-end d'activité et ce malgré le peu de publicité. Elle invite de nouveau les citoyens à l'essayer pour constater que c'est un moyen de transport efficace. Elle indique qu'un stationnement gratuit a été aménagé pour les utilisateurs de la navette, en plus d'avoir accès à Communauto et Car2GO.

Enfin, la mairesse annonce que l'arrondissement se dotera d'une aire de jeux inclusive au parc Saint-Joseph, qui comprendra des jeux d'eau, une zone de repos et de pique-nique et des accommodements adaptés. Elle indique que cette aire de jeux fait suite à une demande d'une mère d'une jeune femme de 18 ans atteinte de paralysie cérébrale qui s'était présenté au Conseil municipal pour demander ce type d'installation afin que sa fille ait la chance de jouer au parc avec les autres enfants. Les travaux débiteront au printemps 2020.

---

**CA19 30 07 0236**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De modifier l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil, afin de retirer le point 40.13.

D'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que modifié.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA19 30 07 0237**

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE - 4 JUIN 2019 - SÉANCES EXTRAORDINAIRES - 21 JUIN 2019 - 26 JUIN 2019 - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - 11 JUIN 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juin 2019 et des deux séances extraordinaires du conseil tenues le 21 juin 2019, à 9 h et le 26 juin 2019, à 13 h ainsi que le procès-verbal de correction du 11 juin 2019.

ADOPTÉ

10.03

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

- 1 question sur la sécurité au parc Sainte-Marthe
  - 1 question sur la vitesse sur la rue Jacques Rousseau et Fernand-Gauthier
  - 1 question sur les nuisances à la plage de l'Est
  - 1 question sur le retrait des infrastructures sur le domaine public
  - 1 question sur le nettoyage du parc du bout de l'île, l'accès à la descente du bateau et à la réparation des nids de poules sur la rue Sherbrooke
- 

#### **PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Madame la conseillère Lisa Christensen** invite les citoyens à s'approprier la programmation estivale de l'arrondissement qui compte plusieurs activités gratuites dans les 20 parcs de l'arrondissement.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** invite les citoyens à consulter le rapport d'activités 2018 de l'arrondissement qui est disponible sur le site internet de l'arrondissement. Ils pourront y constater toutes les réalisations et tous les services offerts. C'est une façon pour eux, selon madame Pierre-Antoine, de prendre conscience de l'engagement de toute l'administration municipale au profit des citoyens.

Elle invite les citoyens à participer activement à la 6e édition de Festiculture à Rivière-des-Prairies qui est un événement en hommage aux diverses cultures qui sont présentent dans l'arrondissement.

**Monsieur le conseiller Richard Guay** invite les citoyens qui planifient des travaux à faire leur demande de permis en ligne et ce, par le biais d'un formulaire disponible sur le site internet de la Ville de Montréal dès le 13 juillet prochain.

Il invite également les citoyens à participer au tour de bateau en voile-aviron organisé par l'organisme les Jeunes Marins Urbains, au quai Beaudry. Pour toutes les informations, il les invite à consulter le site de l'organisme.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** les citoyens à participer massivement à l'activité « Camping en ville » avec 30 emplacements pour 6 personnes maximum. Pour toutes les informations, elle les invite à composer le numéroté suivant : 514 280-6691.

Par ailleurs, madame Décarie informe les citoyens qu'ils disposent d'une aide financière sous certaines conditions pour traiter les frênes malades ou à abattre quand cela est nécessaire.

Enfin, elle mentionne que des travaux seront réalisés dans plusieurs parcs au cours de l'été, notamment des travaux pour assurer la sécurité des utilisateurs (travaux d'éclairage).

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** souligne le succès des deux fêtes nationales des 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet dernier. Il remercie les directions de l'arrondissement pour leur assistance et leur contribution au succès de ces deux fêtes.

Il remercie plus particulièrement les organismes qui ont fait partie de l'organisation de la fête du Canada à Rivière-des-Prairies.

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** souligne l'inauguration du pavillon Clémentine de-la-Rousselière qui a eu lieu le 21 juin dernier. Il remercie les directions de l'arrondissement pour le travail accompli pour la construction de ce nouveau pavillon.

---

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Un citoyen dépose des documents numériques (photos et vidéos) en lien avec les débordements à la plage de l'Est.

---

### CA19 30 07 0238

#### PRENDRE ACTE - MOTION - NON PARTISANE - DÉPOSÉE - CONSEIL D'ÉLÈVE - ÉCOLE SIMONE-DESJARDINS - AMÉLIORATION - PROPRETÉ - LIEUX PUBLICS ET NATURELS - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

ATTENDU QUE le nombre de poubelles dans l'arrondissement est insuffisant;

ATTENDU QUE certains lieux publics, parcs et/ou boisés sont remplis de déchets de toutes sortes;

ATTENDU QU'il n'y a pas de brigade de propreté dans l'arrondissement;

ATTENDU QUE les déchets laissés à l'abandon près des rives se retrouvent trop souvent dans les cours d'eau;

ATTENDU QUE le niveau de propreté d'une ville est proportionnellement lié au taux de satisfaction de la qualité de vie des citoyennes et citoyens;

ATTENDU QU'il existe encore du travail à faire pour mieux sensibiliser les citoyennes et citoyens quant à leur manière de consommer et de gérer leurs déchets;

ATTENDU QUE les milieux naturels sont essentiels à la survie de certaines espèces;

ATTENDU QUE la présence de milieux naturels bonifie la qualité de vie des citoyens en offrant des lieux de détente;

ATTENDU QUE les milieux naturels sont des lieux éducatifs pour toute la population.

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà  
monsieur le conseiller Gilles Déziel, madame la conseillère Suzanne Décarie,

monsieur le conseiller Richard Guay, madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

**QUE** la mairie d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles appuie la revendication d'une amélioration de la propreté des lieux publics et naturels dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies;

**QUE** la mairie d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles trouve des solutions pour diminuer la présence de déchets dans les lieux publics et naturels de Rivière-des-Prairies;

**QUE** la mairie d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pose des actions concrètes pour améliorer la propreté des lieux publics et des milieux naturels existants dans le quartier.

ADOPTÉ

15.01

---

**VACANT**

20.01

---

**CA19 30 07 0239**

**OCTROI - CONTRAT - D.G.A.V. CONSTRUCTIONS INC. - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE CONTREMAÎTRES - COUR DE SERVICES DE POINTE-AUX-TREMBLES - 3535, 36E AVENUE - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC - RP-IMM19-0761-06**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise D.G.A.V. Constructions Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 147 300,52 \$, taxes incluses pour les travaux de réaménagement des bureaux de contremaîtres à la cour de services de Pointe-aux-Trembles, située au 3535, 36e avenue, le tout conformément à l'appel d'offres public RP-IMM19-0761-06 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 202 123,57 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1198274004

---

**VACANT**

20.03

---

**VACANT**

20.04

---

**CA19 30 07 0240**

**OCTROI - CONTRAT - ARBORICULTURE DE BEUCE INC. - TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES EN RUELLES OCCUPÉES DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 19-17593 - (1 SOUMISSIONNAIRE)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Arboriculture de Beuce inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 70 491,17 \$, taxes incluses pour les travaux d'abattage d'arbres en ruelles occupées de l'arrondissement, le tout conformément à l'appel d'offres public 19-17593 (1 soumissionnaire);

D'autoriser une dépense de 81 064,85 \$ \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

**ADOPTÉ**

20.05 1194281025

---

**CA19 30 07 0241**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - QUATRE ORGANISMES - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - ÉQUIPE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (É.R.D.P.) - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (PALIM) - VOLET CLUBS DE VACANCES 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 17 529 \$ à quatre (4) organismes partenaires de l'arrondissement offrant des clubs de vacances dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal 2019, soit :

Loisir Communautaires le Relais du Bout:	4 477 \$
Le Centre de Leadership pour la jeunesse Don Bosco:	2 362 \$
Équipe Rivière-des-prairies (É.R.D.P.):	7 315 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles:	3 375 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1193353002

---

**CA19 30 07 0242**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - PÉRIODE DU 1ER JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2022 - SOUTIEN À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE - RÉGION EST DE MONTRÉAL - PÉRIODE DU 1ER JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2022 - SOUTIEN À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE POINTE-AUX-TREMBLES - CONFORMÉMENT - CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL - APPROBATION DES PROJETS CONVENTIONS**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière à la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies, d'un montant total de 93 390,11 \$ pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 pour le soutien à la Table de développement social de Rivière-des-Prairies, conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'octroyer une contribution financière à la Corporation de développement communautaire de la Pointe - Région Est de Montréal, d'un montant total de 84 447,62 \$ pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022, pour le soutien à la Table de développement social de Pointe-aux-Trembles, conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

En 2019, une dépense maximum de 21 618 \$ pour les deux contributions est assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles dans le cadre de ce dossier décisionnel;

D'approuver les conventions à cet effet;

D'approuver les virements de crédit à cet effet;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.07 1197740009

---

**VACANT**

20.08

---

**VACANT**

20.09

---

**CA19 30 07 0243**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE RÉGULIÈRE - 3 MAI 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 3 mai 2019.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA19 30 07 0244**

**ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - PÉRIODE - MAI 2019 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 25 MAI AU 21 JUIN 2019 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - PÉRIODE - MAI 2019 - DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE - MAI 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mai 2019 et en matière de ressources financières pour la période du 25 mai au 21 juin 2019.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de mai 2019 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mai 2019.

ADOPTÉ

30.02 1194230006

---

**CA19 30 07 0245**

**MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL - ENTREPRENDRE - DÉMARCHES ET RECOURS JUGÉS NÉCESSAIRES - AUTORISER L'ARRONDISSEMENT - À FAIRE - TRAVAUX REQUIS - ÉLIMINER - CAUSES D'INSALUBRITÉ - BÂTIMENT - LIEU ET PLACE DES PROPRIÉTAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à entreprendre les démarches et recours jugés nécessaires afin d'autoriser l'arrondissement à faire les travaux requis pour éliminer les causes d'insalubrité affectant un bâtiment sis sur le lot 1 056 125, en lieu et place des propriétaires.

ADOPTÉ

30.03 1193971002

---

**CA19 30 07 0246**

**AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCO DE LA  
POINTE-AUX-PRAIRIES - BONIFIER - SOUTIEN FINANCIER - PROGRAMME DE SUBVENTION DE  
GESTION DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES - TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT - 2019 -  
AUTORISER UN VIREMENT DE CRÉDIT À CETTE FIN**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle non récurrente jusqu'à un montant maximal de 4 000 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies afin de contribuer au programme des gestion des produits d'hygiène durables pour l'année 2019;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1184939004

---

**CA19 30 07 0247**

**APPROBATION - CONVENTION DE SERVICES - SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA  
CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (SPCA) - MISE EN OEUVRE - PROGRAMME DE CAPTURE, DE  
STÉRILISATION, DE RELÂCHE ET MAINTIEN DES CHATS ERRANTS (CSRM) - PÉRIODE D'UN AN -  
À COMPTER DE LA SIGNATURE - ENTENTE- AUTORISATION - DÉPENSE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), un contrat de services pour la mise en oeuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM) pour une période d'un an à compter de la signature de la convention;

D'autoriser une dépense maximale à cette fin de 22 000 \$;

D'approuver et d'autoriser Martin Coutu, directeur du Développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement ou son remplaçant à signer la convention à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1193971004

**CA19 30 07 0248**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - FONDATION DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - FÉDÉRATION DE HOCKEY MINEUR DE L'EST - LES BALLONS INTENSIFS - CONGRÈS NATIONAL DES ITALO-CANADIENS - ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'Île, pour son Tournoi de golf qui aura lieu le 26 juin, au profit de la persévérance scolaire.

- 300 \$ à la Fédération de hockey mineur de l'Est, pour la tenue de la 32e édition de son Festival annuel Bébittes-Pré-Novices, qui s'est tenu les 1, 2 et 3 février dernier à l'aréna René-Masson.

- 250 \$ à Les Ballons intensifs pour la tenue d'un camp d'entraînement à l'été 2019 dans le parc Clémentine de la Rousselière pour les jeunes issus de milieux défavorisés.

- 700 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la 26e édition de la Semaine Italienne qui se tiendra du 9 au 18 août 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1194860003

---

**CA19 30 07 0249**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION - SÉANCE - 10 AVRIL 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 10 avril 2019.

ADOPTÉ

30.07

---

**CA19 30 07 0250**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-128**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande à être autorisé deux (2) bâtiments commerciaux projetés aux 12230 et 12260, rue Sherbrooke Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite des dérogations au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 juin 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-128 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction de deux bâtiments commerciaux aux 12230 et 12260, rue Sherbrooke Est, sur les lots projetés portant les numéros 6 317 270 et 6 317 271 - District de Pointe-aux-Trembles ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 18 juillet 2019, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1193469010

---

**CA19 30 07 0251**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE  
RÉSOLUTION NUMÉRO PP-110-1**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 19 juin 2019, relativement au premier projet de résolution numéro PP-110-1 intitulé « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-110 afin d'autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte comportant trente-deux (32) unités d'habitation, sur quatre (4) étages, au 8900, boulevard Maurice-Duplessis - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.02 1193469008

---

**CA19 30 07 0252**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-110-1**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel de trente-six (36) logements au 8900, boulevard Maurice-Duplessis, dans le district de Rivière-des-Prairies;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 3 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 4 juin 2019 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 juin 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le **second** projet de la Résolution numéro PP-110-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-110 afin d'autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte comportant trente-deux (32) unités d'habitation, sur quatre (4) étages, au 8900, boulevard Maurice-Duplessis - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.03 1193469008

---

**VACANT**

40.04

---

**VACANT**

40.05

---

**CA19 30 07 0253**

**DÉROGATION MINEURE -12300, 56E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.**

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 juin 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant au paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01), relativement à la superficie minimale de deux lots prévus sur un terrain situé au 12300, 56e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Sylvain Lebel, en date du 26 février 2019, minute 15489.

- Permettre que les lots projetés 6 304 540 et 6 304 541 soient d'une superficie minimale de 278,7 m<sup>2</sup>, au lieu de 327,8 m<sup>2</sup> (Règlement sur le lotissement (RCA09-L01), article 9, paragraphe 4).

ADOPTÉ

40.06 1195270004

---

**CA19 30 07 0254**

**PIIA - 12884, RUE SHERBROOKE EST - LOT 1 504 280 - DISTRICT - POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 juin 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), du projet visant l'approbation du plan relatif à l'installation d'une nouvelle porte d'entrée pour le bâtiment commercial situé au 12884, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280 dans le District de Pointe-aux-Trembles.

- D'approuver l'apparence de la façade tel que présentée sur le plan d'élévation déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 mai 2019.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.07 1190565011

---

**CA19 30 07 0255**

**PIIA - 13500, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST - LOT 6 220 217 - DISTRICT - POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 juin 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers

de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à la modification du mur latéral nord et de la façade avant secondaire donnant sur la 36e Avenue et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment commercial situé au 13500, boulevard Métropolitain Est, autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-115, sur le lot portant le numéro 6 220 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le District de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur :

- Le plan projet d'implantation préparé par monsieur Eric Deschamps, arpenteur-géomètre, en date du 15 février 2018, minute 12267.
- Les élévations du mur latéral nord et de la façade donnant sur la 36<sup>e</sup> Avenue et la perspective préparées par monsieur Jacques Monty, architecte, soumises et estampillées par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 3 juin 2019;
- Les plans d'implantation montrant la circulation des camions préparés par monsieur Jacques Monty, architecte, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 3 juin 2019;
- Le plan d'aménagement paysager préparé par la firme « Dubuc, architectes paysagistes » soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 3 juin 2019.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Modèle/Couleur
Enduit acrylique texturé	façade avant secondaire	----	couleur "saumon" tel que enduit acrylique existant sur les arches
Acier	Portes de garage au mur latéral nord	----	couleur « blanc » et cadre en acier peint couleur « bleu » telle que l'existant

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.08 1190565010

**CA19 30 07 0256**

**PIIA - 11221, RUE CLAUDE-MATHIAS-FANEF - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 juin 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 4 286 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 11221, rue Claude-Mathias-Fanef, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg de la Pointe-aux-Prairies, l'architecture d'un nouveau modèle, les matériaux de parement extérieur, l'aménagement du terrain ainsi que l'implantation du bâtiment,

Le tout, tel qu'illustré sur la perspective déposée et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 13 mai 2019, de même que sur le *plan projet d'implantation d'une maison pour demande de permis* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 14 mai 2019, minute 31904.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Brique	Façade	Permacon	Gris Sterling / Melville Slik
Pierre	Façade	Techo-Bloc	Gris Graphite / Allür
Pierre	Éléments décoratifs	Permacon	Blanc cassé
Pierre	Allèges	Pierre Indiana	Calcaire Naturel
Aluminium	Solins, fascias, cadrages, portes et fenêtres	Gentek	Noir
Bardeau d'asphalte	Toit	BP	Taupe / Mystique

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.09 1193469011

---

**CA19 30 07 0257**

**PIIA - 3500, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE, DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 juin 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à la transformation et à l'affichage d'un bâtiment commercial situé au 3500, boulevard du Tricentenaire, sur le lot 4 110 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 3 juin 2019.

ADOPTÉ

40.10 1193469012

---

**CA19 30 07 0258**

**PIIA - 12780-12782, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 juin 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 de la section 96 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), pour les travaux de remplacement d'une porte et de fenêtres pour un bâtiment situé aux 12780-12782, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 503 878, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur le devis déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 3 mai 2019.

ADOPTÉ

40.11 1195270003

---

**CA19 30 07 0259**

**PIIA -15655, RUE SHERBROOKE EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 juin 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des travaux visant l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour un bâtiment multifamilial situé au 15655, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 503 878, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Les modifications à l'apparence du bâtiment sont illustrées sur les élévations déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 3 juin 2019.

Les modifications à l'aménagement de terrain sont illustrées sur le plan d'aménagement de terrain déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 3 juin 2019.

ADOPTÉ

40.12 1195270005

---

**RETIRÉ**

40.13

---

**CA19 30 07 0260**

**ÉDICTION - ORDONNANCE - RETRAIT - ESPACE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 12074, 61E AVENUE**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA19-(C-4.1)-008, le retrait de la signalisation délimitant un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite d'une longueur approximative de 6 mètres face au 12074, 61<sup>e</sup> Avenue;

De conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.14 1102932009

---

**CA19 30 07 0261**

**ORDONNANCE - IMPLANTATION - ESPACE DE STATIONNEMENT - RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - FACE AU 12419, RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA19-C-4.1-009, l'implantation d'un espace de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, sur une distance de 7 mètres, face au 12419, rue Trefflé-Berthiaume;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.15 1190040002

---

**CA19 30 07 0262**

**APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2019 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation **amendée** des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2019.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA19-(C-4.1)-004C** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20),

l'ordonnance numéro **OCA19-(B-3)-001C** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA19-(P-1)-001C** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA19-(RCA09-Z01)-001C** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance numéro **OCA19- (17-079)-001C** jointe à la présente, permettant la circulation de calèches, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA19-(P-3)-001C** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.16 1192971002

---

**CA19 30 07 0263**

**ÉDICTION - ORDONNANCE - MISE AUX NORMES - RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-FATIMA - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA19-(C-4.1)-010, les modifications à la réglementation de stationnement:

**Sur le côté nord de l'avenue Louis-Dessaulles:**

- Retirer une zone d'interdiction de stationner de 8 h à 17 h, jours d'école sur une distance de 43 mètres;
- Installer une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 9 h et de 14 h à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 67 mètres, immédiatement à l'ouest de l'avenue René-Masson;
- Installer une zone d'arrêt interdit en tout temps sur une distance de 10 mètres, à 67 mètres à l'ouest de l'avenue René-Masson;
- De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

**Sur le côté est de l'avenue René-Masson:**

- Retirer une zone d'arrêt interdit de 8 h à 17 h, jours d'école sur une distance de 18 mètres, immédiatement au nord de l'avenue Louis-Dessaulles;

- Retirer une zone d'interdiction de stationner de 8 h à 17 h, jours d'école sur une distance de 14 mètres, à 104 mètres au nord de l'avenue Louis-Dessaulles;
- Installer une zone d'arrêt interdit en tout temps sur une distance de 16 mètres immédiatement au nord de l'avenue Louis-Dessaulles;
- Installer une zone d'arrêt interdit de 7 h à 15 h excepté autobus scolaire, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 10 mètres, à 16 mètres au nord de l'avenue Louis-Dessaulles;
- Installer une zone de stationnement réservé à l'usage des personnes handicapées, d'une longueur de 7 mètres, à 26 mètres au nord de l'avenue Louis-Dessaulles;
- Installer une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 29 mètres, à 33 mètres au nord de l'avenue Louis-Dessaulles;
- Installer une zone d'arrêt interdit de 7 h à 15 h excepté autobus scolaire, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 44 mètres, à 61 mètres au nord de l'avenue Louis-Dessaulles ;
- Installer une zone d'arrêt interdit en tout temps sur une distance de 14 mètres, à 104 mètres au nord de l'avenue Louis-Dessaulles:
- De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.17 1190040003

---

**VACANT**

50.01

---

**CA19 30 07 0264**

**PRENDRE ACTE - RÉOLUTION - CONSEIL MUNICIPAL - CM19 0789 - SÉANCE DU 17 JUIN 2019 - TOPONYME - NOUVEAU PARC - BORDURE DU FLEUVE - VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - LOT 5 713 778 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 3 mai 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prendre acte de la résolution CM19 0789 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 17 juin 2019, relativement à la dénomination du « parc des Pointellières ».

ADOPTÉ

70.01 1193469009

---

**CA19 30 07 0265**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 H 39

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

---

---

Charles-Hervé Aka  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2019.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

---

Charles-Hervé Aka  
Secrétaire d'arrondissement